



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 9780

Texte de la question

M. Pierre Gascher attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 prevoyant d'ameliorer l'acces des handicapés aux espaces publics et plus particulierement sur le retard pris dans la promulgation d'un decret d'application concernant l'accessibilite des personnes a mobilite reduite aux installations neuves ouvertes au public. Ce decret a recu un avis favorable du Conseil d'Etat et a ete contresigne par les ministres concernes. Deux ans apres le vote de cette loi, il estime que ce decret d'application devrait etre promulgue.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Gascher Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9780

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 13

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 733